

Les GRAP sont des Groupes de Recherche en Appui à la Politique financés par la DGD et la CUD.

L'approche genre dans l'agriculture et la sécurité alimentaire

À partir de l'exemple du Niger

L'importance d'une approche en termes de genre (analyse des rôles et des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes) dans les enjeux de développement est aujourd'hui reconnue. Le paragraphe 3 de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) (voir le GRAP Policy Brief n°1) reconnaît que « l'égalité H/F est un élément indispensable pour obtenir des effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, femmes, hommes et enfants »^[1].

Au plan international, plusieurs conventions existent pour appuyer les droits des femmes et avancer vers une égalité de genre, que ce soit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes^[2] ou encore la Déclaration de Pékin (1995) ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000). Plusieurs indicateurs des OMD mesurent l'évolution de la situation des femmes par rapport à l'éducation primaire universelle, la baisse de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la baisse du taux de HIV/Sida, la pauvreté, la sécurité alimentaire, etc. Dernièrement, face aux situations de conflits et de violences faites aux femmes, deux résolutions ont été votées par le Conseil international de sécurité des Nations Unies demandant notamment que les femmes prennent une place plus importante à tous les niveaux décisionnels, ainsi que dans les missions ayant trait aux droits de la personne et plus généralement aux droits humanitaires^[3].

Enfin, plusieurs pays africains ont adopté à Maputo en 2003 le

protocole relatif à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples par rapport aux droits des femmes. Celui-ci exige l'élimination de toutes formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes en Afrique et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes.

La Belgique a elle aussi adopté ces différents textes internationaux. En outre, elle a voté en 2007 la loi sur le mainstreaming du genre, devenu une obligation transversale à l'ensemble des secteurs. Enfin, le genre fait aujourd'hui partie des priorités en matière de politique de développement, notamment en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire^[4].

Les femmes jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des familles

La crise financière et la crise environnementale (changements climatiques) ont eu des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire des familles. Selon le rapport de la FAO, « 925 millions d'individus au total souffrent de la faim en 2010 ». Le plus grand paradoxe est que la problématique de l'insuffisance alimentaire est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. De plus, l'insécurité alimentaire touche différemment les femmes et les hommes – les femmes seules en charge de leur ménage étant particulièrement vulnérables.

Dans l'agriculture, les hommes et les femmes n'ont pas le même rôle. Les femmes rurales ont des responsabilités dans la culture,

l'élevage, la pêche, la foresterie et sont responsables en grande partie de la production vivrière nécessaire à l'alimentation quotidienne des familles. Elles participent aux activités agraires, à titre d'indépendantes dans leur exploitation ou au sein de l'exploitation familiale (champ du mari), qu'elles soient ou non rémunérées. Elles travaillent aussi à la transformation des produits agricoles ainsi qu'à leur commercialisation, le plus souvent au niveau local. Plusieurs études montrent qu'à la différence de leur conjoint, elles investissent une grande part de leur revenu dans la sécurité alimentaire des enfants et de la famille.

Les femmes ont tendance à initier ou participer à (pas nécessairement de leur propre choix) des solutions collectives pour renforcer leur position et agir. C'est ainsi qu'elles mettent sur pied des comités d'usagers de l'eau, des greniers communautaires, des champs collectifs, des coopératives ou regroupements agricoles de transformation d'aliments, etc. Elles peuvent également être ouvrières agricoles dans les exploitations industrielles. Selon la FAO (2011 :7) les femmes représentent 43% de la main d'œuvre agricole dans les pays en développement [5]. Cependant, elles bénéficient de statuts et de conditions de travail généralement moins avantageux que ceux des hommes. Ainsi en milieu rural, l'écart de revenu peut aller jusqu'à 50%.

La sécurité alimentaire, une question de droit

Si l'importance du rôle des femmes dans la sécurité alimentaire des familles est évidente, on s'accorde également pour dire qu'un peu partout dans le monde et notamment en Afrique, les femmes jouissent encore de moindres droits que les hommes.

L'accès aux ressources, en particulier à la terre, peut s'obtenir de différentes manières :

- **L'héritage** : les lois traditionnelles sur l'héritage, lorsqu'elles sont appliquées, sont souvent en défaveur des femmes (selon la loi musulmane, la fille hérite d'une part contre deux parts pour chaque garçon). Souvent, les femmes sont poussées à renoncer à leur héritage et laissent leur part au frère aîné, que ce soit par non connaissance de leurs droits ou par pression familiale. De plus, encore trop souvent, les parcelles laissées aux filles sont de moindre qualité et éloignées de l'habitation.

- **Les actions collectives** : cela concerne les terres villageoises que les autorités laissent travailler par les groupements de productrices. Cependant, ces femmes n'ont aucune garantie de garder cette terre d'une année à l'autre. Elles défrichent, y apportent de la fumure (généralement chimique) sans être sûres de pouvoir cultiver cette même parcelle l'année suivante.

- **Le prêt** : l'autorisation de produire sur les **terres familiales et/ou du mari** peut également leur être accordée. Au Niger, elles accèdent aux terres en contre saison (saison sèche), pour y produire des cultures dites spécifiquement féminines (gombo, courge, arachide, etc.).

- **La marchandisation** : les femmes paysannes peuvent accéder à des titres de propriété, notamment dans le cadre de programmes de coopération. On constate cependant qu'au moment de l'héritage, elles ont tendance à répéter la tradition en favorisant leurs fils. De plus, la pression économique entraîne souvent la vente de leur terre dans l'espoir d'une vie meilleure ailleurs ou en-dehors de l'agriculture.

Ceci nous amène à dire que si les femmes paysannes ont généralement accès à des terres, le problème, soulevé par plusieurs auteurs se situe surtout dans la « sécurité d'accès à la terre » et par conséquent, son contrôle dans le long terme. De la même manière, l'accès et le contrôle des moyens financiers sont restreints : dans les pays africains, seuls 10% des crédits agricoles sont octroyés aux femmes, souvent parce qu'elles ne présentent pas suffisamment de garanties, notamment foncières. Elles ont peu accès aux technologies agricoles (semences améliorées, etc.) ou aux outils de production (charrettes). De plus, elles ne bénéficient pas ou peu des services de vulgarisation adaptés à leurs besoins. La colonisation en Afrique et la révolution agricole, souvent limitée à quelques secteurs et régions, ont été systématiquement plus favorables aux hommes d'un point de vue foncier, accès au crédit, intrants, commercialisation, etc. Aujourd'hui, selon Jacques Diouf, directeur général de la FAO (2011 : vi) « *Il existe un large fossé entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources productives, leurs terres sont de moindre qualité et sont soumises à un régime foncier plus instable. En outre les femmes possèdent moins d'animaux de trait, nécessaires à la culture des champs. Il arrive aussi fréquemment qu'elles n'aient pas le contrôle du revenu tiré du petit élevage, dont elles s'occupent pourtant.* »

Ainsi, dans certaines régions du Niger, les femmes sont accusées à chercher de nouvelles terres, parfois lointaines, ce qui accroît leurs charges, et dans certains cas les place dans des situations de risques accrus (violences, infractions par manque d'information lorsqu'elles tombent sur des aires de pâturage, etc.).

Il est cependant essentiel de souligner que l'enjeu de l'accès et surtout du contrôle de la terre se pose différemment d'une région à l'autre, d'une ethnie à l'autre ainsi qu'en fonction de l'âge des femmes. Au Niger, dans certaines régions, les femmes peuvent être propriétaires de la terre. C'est le cas de la région d'Aguié (Maradi-Zinder) où la loi musulmane est majoritairement appliquée. Dans les villages autour de Dosso (Est de Niamey) ou de Gaya (frontière avec le Bénin), il est rare de rencontrer une femme ayant un titre de propriété à son nom pour la terre qu'elle travaille.

Enfin, il est important de considérer la terre au-delà de sa valeur productive. Elle représente également un symbole de vie pour ces populations pour qui le rapport à la terre est plus global et entre aussi bien dans le champ social, culturel, environnemental, économique que politique.

Les défis de l'appui à la sécurité alimentaire en milieu rural par l'approche genre

Le droit à l'alimentation, comme le recommande O. de Schutter ^[6] dans différentes publications, passe par de nouvelles politiques fortes en faveur de la petite agriculture et de l'accès et la sécurité d'accès aux ressources pour tous et toutes. S'interroger sur le statut de la terre signifie s'interroger sur son accès mais surtout sur la gestion de celle-ci pour garantir une sécurité d'accès, tant pour les femmes que pour les hommes.

Une politique de décentralisation devrait permettre l'appui au développement de différentes formes locales de gestion de la terre : c'est le cas au Niger des commissions foncières pour autant que celles-ci puissent être gérées par des hommes et des femmes et que ces dernières puissent se voir reconnaître une place et un pouvoir dans la gestion de ces commissions. Ces commissions devraient réguler légitimement aux yeux des villageois la marchandisation des terres qui méprise les droits d'usage.

L'accès à la terre pour les femmes par le titre de propriété est un défi réel mais très certainement pas le seul. Les politiques nationales de développement et les organes de régulation (qu'ils soient locaux, nationaux ou régionaux) devraient encourager les autorités villageoises à assurer que les terres collectives travaillées par les groupements de femmes puissent être garanties sur une longue période (prêt ou location à long terme, par exemple sur plusieurs dizaines d'années) ^[7]. Les autorités villageoises devraient également, de par leur fonction de garant des valeurs traditionnelles, assurer au maximum une gestion de la terre en faveur des paysan-ne-s locaux.

Parler du genre et de l'agriculture requiert également d'appuyer le développement des cultures vivrières, généralement aux mains des femmes. La recherche agricole s'intéresse encore trop peu à ce type d'exploitation, pourtant à la base de l'alimentation des familles. Selon le rapport de la FAO (2011 : VI), « *Comblant le fossé entre les rendements agricoles réalisés par les femmes et ceux des hommes permettrait de réduire le nombre de personnes sous-alimentées de 100 à 150 millions* ». Il est donc important de développer et de soutenir des recherches qui puissent répondre aux besoins spécifiques des exploitations agricoles gérées par des femmes, à partir des savoirs locaux, afin d'améliorer les techniques de production, la reproduction et la conservation des semences, etc. De la même manière, il est important d'appuyer les initiatives économiques de transformation des produits ainsi que le développement de marchés locaux pour l'écoulement de ces produits.

Parler du droit à l'alimentation nécessite qu'il existe et qu'il soit connu des populations. Au Niger, ce droit ne vient d'être inscrit que très récemment dans la constitution (2010). Il est donc im-

portant de développer d'une part des programmes de formation de base (alphabétisation, économie, etc.) mais également des formations, des programmes de vulgarisation sur les droits politiques et les lois. Les femmes doivent avoir les outils pour participer et être parties prenantes dans les organes de décision à côté des hommes.

Enfin, la sécurité alimentaire nécessite une analyse qui dépasse l'unité de base qu'est « le ménage », généralement utilisée. La disponibilité de la nourriture ne garantit pas nécessairement une répartition équitable de celle-ci entre tous les membres de la famille. Les femmes et les filles sont parfois défavorisées quant à la qualité et la quantité d'aliments qu'elles consomment et ce pour diverses raisons (manque d'aliments et/ou normes socio-culturelles entre autres).

La population dépend fortement des marchés et échanges trans-frontaliers pour la sécurité alimentaire ; cependant la volatilité des prix limite l'accès à la nourriture en particulier pour les plus vulnérables dont les femmes. En outre, les conditions de commercialisation ne sont pas favorables aux paysan-ne-s et l'accessibilité physique aux produits alimentaires par les populations est bien souvent rendue difficile par l'éloignement des marchés des produits alimentaires du lieu des résidences des ménages, ce qui influe énormément sur les prix. Quel que soit le marché, les commerçants ont un pouvoir

important en termes de fixation des prix. Généralement les femmes n'ont pas la possibilité de vendre leurs productions sur les marchés éloignés, les plus rémunérateurs, du fait essentiellement de leur méconnaissance du processus de commercialisation en-dehors de leur terroir.

Il est essentiel de souligner que l'enjeu de l'accès aux ressources et particulièrement à la terre et à son contrôle, se pose différemment d'une région à l'autre, d'une ethnie à l'autre ainsi qu'en fonction de l'âge des femmes.

En conclusion

La sécurité alimentaire est de la responsabilité des hommes et des femmes. Les programmes de développement doivent pouvoir traiter les différentes questions posées ci-dessus de manière globale et systémique avec les différents acteurs (hommes, femmes, chefs coutumiers, religieux, politiciens, médias, etc.). Dans la lignée des défis avancés ci-dessus, les programmes de développement, y compris belges, doivent s'ancrer dans les contextes locaux, appuyer les mécanismes de régulation existants du local au national (et/ou régional) et très certainement renforcer également des acteurs et actrices indépendants des Etats et de ses représentations pour renforcer le rôle des femmes dans ces mécanismes de production, de commercialisation, de participation, etc. Les hommes comme les femmes doivent comprendre que l'enjeu n'est pas une question de compétition entre eux, mais bien de pouvoir changer les rapports sociaux et de genre ensemble pour une société plus juste et plus équitable contribuant ainsi à une amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être familial.

Références

- [1] Déclaration de Paris, 2005 et Application (Accra, 2008).
- [2] La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- [3] Résolutions 1325 et 1820 du Conseil international de sécurité des NU.
- [4] Note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, octobre 2010 – Direction Générale de la Coopération au Développement.
- [5] 20% en Amérique latine, 50% en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Afrique subsaharienne.
- [6] Sixty-fifth session. Item 69 (b) of the provisional agenda*. *Promotion and protection of human rights: human rights questions including alternative approaches for improving the effective enjoyment of human rights and fundamental freedoms. The right to food.* Note by the Secretary-General. O. De Schutter for the UN, 11 august 2010.
- [7] A l'instar des baux à ferme développés en Europe à la fin des années 1960.

LIENS INTERNET ET AUTRES DOCUMENTS UTILES

- La Commission femmes et développement, publications www.dgci.be/fr/publications/index.html
- 2010-2011. *La situation Mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement.* FAO, 2011.
- FAO, septembre 2010 www.fao.org/docrep/012/al390f/al390f00.pdf
- *Plaidoyer et recherches sur la souveraineté alimentaire.* Collection Recherche et Plaidoyer, Monde selon les femmes, 2011.
- Recommandations du groupe GESA de la CFD sur « l'accès et le contrôle des ressources par les femmes : un défi pour la sécurité alimentaire », 2010.
- S. Charlier, *Les femmes contribuent à la souveraineté alimentaire*, in coordonnée par S. Charlier et G. Warnotte, *La souveraineté alimentaire. Regard croisé*, UCL/Presse Universitaire, Entraide et Fraternité, 2007.

Pour contacter les auteurs de ce numéro :

Sophie CHARLIER, Centre d'études du développement/UCL : sophie.charlier@uclouvain.be

Bénédicte MACCATORY, Université de Liège : benedicte.maccatory@ulg.ac.be

Boubacar YAMBA, Université Abdou Moumouni de Niamey : byamba@refer.ne

Ce numéro a été réalisé avec l'appui du Monde selon les femmes : www.mondefemmes.org

La série des *Policy Briefs* est une initiative conjointe des trois Groupes de recherche en appui à la politique de coopération (GRAP), financés par la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD) via la Commission Universitaire pour le Développement (CUD).

Elle a pour objectif de vulgariser des questions de développement à destination des acteurs de la coopération belge et de la communauté universitaire, en lien avec les thématiques de recherche des différents GRAP.



GRAP 3A – Alimentation, Agriculture, Afrique – groupe de recherche visant à produire une expertise multi-disciplinaire relative à la problématique de la sécurité alimentaire en Afrique à partir d'études réalisées principalement dans deux pays aux situations précaires mais contrastées (Niger et RDC). Il s'agit de développer, en partenariat avec les acteurs du Sud, des réponses adéquates aux enjeux nouveaux de l'agriculture et aux préoccupations liées à la sécurité alimentaire qui soient adaptées et adaptables, concrètes, pertinentes et applicables, prenant en compte l'analyse des causes de l'insécurité alimentaire dans leur dimension temporelle et distinguant les facteurs structurels et conjoncturels des crises. www.grap3a.be



GRAPAX, groupe de recherche en appui aux politiques de paix, est un réseau interuniversitaire de recherche et d'expertise actif depuis 2004 sur les questions relatives à la paix et à la gouvernance dans les Etats fragiles. Outre quatre partenaires académiques de Belgique francophone, il rassemble également des ONG et des institutions de recherche —académiques ou non— en Belgique et dans les pays du Sud, ainsi que des représentants de l'administration publique belge, autour des questions liées à l'intégration des dimensions relatives à la paix et à la gouvernance dans les politiques de coopération au développement avec les Etats fragiles, en particulier l'Afrique de la région des Grands Lacs. www.grapax.be



GRAP-PA Santé est un groupe de recherche en appui à la politique sur la mise en oeuvre de l'agenda pour l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris et Programme d'action d'Accra), qui s'intéresse en particulier au domaine de la santé. Le groupe propose de comprendre comment les politiques internationales de coopération et de santé influencent l'opérationnalisation des politiques de santé dans les pays en développement. Le GRAP-PA Santé mène des recherches essentiellement dans quatre pays, à savoir le Bénin, le Mali, la République Démocratique du Congo et le Rwanda. www.grap-pa.be